

# CHARISME MENNAISIEN

1966 - 2016



Bulletin de la Postulation  
Année 2016 - Décembre, n° 2

## Il y a 50 ans : la reconnaissance de l'héroïcité des vertus du Serviteur de Dieu, Jean-Marie

Le 15 décembre 1966 était publié le décret de reconnaissance des vertus vécues de manière héroïque par le Serviteur de Dieu, Jean-Marie Robert de la Mennais.

Cette publication avait été précédée par la réunion de préparation de la Congrégation générale du 21 juin 1966, à laquelle participaient le Pape Paul VI, seize cardinaux, quatre évêques, huit prélats et onze consultants. À l'issue de la réunion le pape signait le décret de l'héroïcité des vertus, décret publié ensuite le 15 décembre, il y a exactement 50 ans.

Le frère Gabriel Potier, Postulateur, concluait ainsi l'article relatant l'événement : « Le sentiment qui domine chez les membres de la famille mennaisienne est celui de l'action de grâces. Le Seigneur n'a-t-il pas glorifié son serviteur comme nous l'en avons toujours prié ? Et n'est-il pas toujours disposé à le glorifier bientôt davantage, en accordant, par notre intercession, l'heureuse issue de l'examen d'un miracle, prochaine étape - et la dernière - d'un parcours long et difficile depuis la mort de notre Fondateur jusqu'à sa béatification ? »

Désormais, 50 années ont passé depuis cet heureux événement, dans lequel nous avons mis nos espoirs de voir Jean-Marie "glorifié". Nous savons comment les choses ont évolué, y compris tout récemment. Comment comprendre les vicissitudes d'un procès aussi « long et difficile » et jalonné d'obstacles ?

Seul Dieu dispose, dans sa sagesse, des temps et des événements, et celui-ci est certainement l'un des plus importants de l'histoire de notre Congrégation.

Nous ne pouvons que chercher à comprendre le message qui nous est ainsi donné, et nous mettre dans l'attitude juste pour que cet événement soit l'occasion d'un renouvellement, d'une nouvelle ferveur, de nouveaux élans, d'une actualisation inédite du charisme que nous a laissé notre fondateur.

Le Supérieur général de l'époque, frère Élisée Rannou, concluait ainsi son commentaire lors de la publication du décret :

Dans cette période post-conciliaire de "renouveau spirituel" nous ne méditerons jamais assez les exemples du Vénérable Fondateur de notre Institut. Si, comme lui, nous savons dépasser les intérêts personnels, quand le défi c'est la gloire du Christ et la docilité aux directives de l'Église, nous montrerons de dignes fils de Jean-Marie de la Mennais, chez lequel un prélat romain avouait avoir découvert une fidélité sans faille, signe évident d'une sainteté authentique.

Certes, pendant ces 50 années, la Congrégation (comme toutes les autres en Occident), semble avoir traversé des moments difficiles et des crises profondes. Les effectifs de la Congrégation se sont réduits de plus de la moitié, la moyenne d'âge s'est beaucoup élevée, les fermetures d'œuvres et de communautés dépassent en nombre celles des ouvertures. Et pourtant, dans cette période d'exode, de désert et de crise, les signes d'espérance ne manquent pas. De nouvelles vocations, la présence de jeunes frères qui donnent vie aux lieux 'mennaisiens' et permettent de nouvelles fondations ; le charisme de Jean-Marie a été approfondi et suivi d'un nouvel élan ; la famille mennaisienne se développe avec les laïcs, de même la spiritualité mennaisienne ; la communion dans l'Église est

toujours plus en phase avec les instances de renouveau et d'adaptation proposées par les papes ou des évêques locaux.

Les signes d'espérance que nous remarquons sont nombreux encore aujourd'hui et confirment que le charisme, l'esprit, la présence de Jean-Marie sont bien vivants en ce moment pourtant difficile. Ils nous confortent, nous poussent à une plus grande fidélité créative.

Peut-être est-ce le « moment favorable » pour la béatification?

Confions ces choix au Seigneur. Travaillons à vivre les retombées d'une présence de Jean-Marie dans l'Église : sa fidélité sans faille, l'élan missionnaire, l'évangélisation par l'école et la culture, sa compassion pour les petits, son humilité de cœur, et dans un apostolat quotidien, simple, son abandon filial à la Providence, sa foi solide et profonde...

Ainsi pourrions-nous nous préparer à sa "glorification" et faire en sorte qu'elle soit pour nous non pas la recherche d'un « prestige » déplacé, mais qu'elle devienne une nouvelle étape de croissance du charisme mennaisien en chacun de nous et dans l'Église.

La "glorification" dans le langage de l'Évangile, signifie la fidélité au Père et à la Mission de salut poussée jusqu'à l'héroïsme de la Croix. Pour cela nous devons prier et nous mettre en chemin. Et alors les difficultés et les épreuves que nous vivons dans beaucoup de parties de la Congrégation deviendront des semences de fécondité pour toute la famille mennaisienne, pour l'Église entière et en particulier pour les petits que notre fondateur nous a confiés.

*Frère Dino De Carolis Postulateur*



Le F. Elisée, présentant ses hommages  
à Sa Sainteté le Pape Paul VI.  
Le F. Gabriel-Henri Potier l'accompagne.

## Publication du "Décret"



Ce matin du 15 décembre, s'est déroulée, en présence du Saint-Père, la cérémonie de lecture et de promulgation des vertus de 6 nouveaux Vénérables (On sait qu'en vertu de l'ancienne réglementation, on pouvait donner le titre de Vénérable à l'abbé Jean de la Mennais, parce que sa Cause de Béatification et de Canonisation avait été introduite en Cour de Rome avant l'adoption du nouveau règlement).

Au dire des Postulateurs anciens dans la fonction, le Souverain Pontife Paul VI a considérablement réduit le cérémonial. Celui de ce matin a été des plus simples.

Les Postulateurs avaient été avisés moins de 24 heures à l'avance. Ils étaient convoqués pour 10 h. 30 au Vatican, pour le 15 décembre. Recommandation expresse leur était faite de ne pas se faire accompagner. A 10 heures précises, ils se trouvaient au nombre de 5 - l'un d'entre eux présentait 2 Causes - accueillis à la porte de la Salle Clémentine par un officier de la garde pontificale et introduit immédiatement dans la Salle du "Tronetto", où les rejoignaient peu après S. E. Mgr Antonelli, Secrétaire de la Congrégation des Rites, le R. P. Pérez, Promoteur de la Foi et un Consultant de la Congrégation des Rites. Arrivaient ensuite

S. E. le Cardinal Aloisi Masella, Ponent de 3 Causes, et S. E. le Cardinal Larraona, Préfet de la Congrégation des Rites, S. E. le Cardinal Tisserant, tenu d'assister à une réunion de la Consistoriale, ne pouvait être présent à la cérémonie de promulgation du Décret.

Sur l'invitation du Secrétaire particulier du Saint-Père, le petit groupe de 10 personnes, salué au passage par la garde pontificale, s'est dirigé vers la bibliothèque du Pape. Peu d'instant après la porte s'ouvrait et Sa Sainteté invitait à entrer. Après avoir reçu les hommages de chacun des Postulateurs, Paul VI s'avançait vers un trône légèrement surélevé, disposé pour la circonstance au milieu de la bibliothèque. Face au Saint-Père, prenait place devant une longue table, le Secrétaire de la Congrégation des Rites. À la droite et à la gauche du Pape, les Cardinaux, les Consultants et les Postulateurs occupaient les sièges disposés en arc de cercle.

Après le "Veni, Sanctus Spiritus" récité par le Saint-Père, commençait la lecture de chacun des décrets donnant un bref résumé de la vie et de l'activité des nouveaux Vénérables et confirmant les vertus théologiques de foi, d'espérance, de charité envers Dieu et envers le prochain, les vertus cardinales de prudence, de justice, de tempérance, de force, ainsi que les autres vertus annexes, l'humilité, la chasteté...

Pour les 3 premières Causes, celles de Mgr Grandin, O.M.I., de Gaspare Berton, fondateur des Stigmatini, du P. Beltrami, Salésien de Don Bosco, la Congrégation Générale remontait au 24 mai dernier. Pour les trois autres, celle de l'abbé de la Mennais, celle du P. Petit, S.I. et celle de la Mère Michelotti, Fondatrice des Pauvres Servantes du S.C. la Congrégation Générale avait eu lieu le 21 juin dernier.

Les Décrets devraient avoir à peu près la même longueur; en fait ils diffèrent selon le rédacteur. Aujourd'hui Mgr le Secrétaire les a ramenés tous à la même longueur, en supprimant dans la lecture ce qu'il jugeait sans doute moins important.

La lecture terminée, le Saint-Père a demandé quelques explications d'ordre général sur chaque Serviteur de Dieu: région où il a vécu, caractéristiques de sa sainteté, son genre d'apostolat, la vitalité actuelle de ses œuvres ... S.E. Mgr le Secrétaire de la Congrégation des Rites ayant répondu à toutes les questions. le Saint-Père a de nouveau donné son approbation et il a terminé par la prière d'action de grâces, remerciant Dieu de ce qu'il fait dans ses saints et par ses saints.

Le Saint-Père s'est ensuite entretenu quelques instants avec chacun des Postulateurs. Au signataire de ces lignes, il a exprimé - entre autres choses - sa grande satisfaction de voir la Cause de J.-M. de la Mennais s'acheminer vers la béatification.

D'après le cérémonial suivi jusqu'ici, chaque Postulateur devait adresser un discours de remerciement au Pape. Les 5 Postulateurs tenaient en main leur travail, mais aucun n'a été invité à le lire. En souriant, le Saint-Père leur a fait signe de les déposer sur son bureau. Les 10 assistants se sont alors retirés après avoir reçu la Bénédiction apostolique. La cérémonie a duré un peu plus d'une heure.

*Frère Gabriel-Henri Potier  
Procureur Général près le Saint-Siège  
Postulateur de la Cause*

